



RAPPORT MORAL 2017

L'année 2017 a été bien remplie en matière de travail et responsabilités pour les deux co-présidents et le trésorier. En effet, l'ADEV a fonctionné avec 3,5 salariés sur toute l'année.

Malgré les conventions avec certains établissements pour assurer une formation sur l'environnement qui rentrait dans les compétences de Samuel, il ne nous a pas été possible d'élargir cette activité pour parvenir à l'équilibre financier.

Indépendamment de cette situation, Samuel a décidé de quitter l'ADEV pour s'orienter vers une autre activité.

Depuis mi-février, l'équipe est constituée de Josiane MELIER pour l'animation, de Vincent VOELTZEL pour les études, et Yvonne ROLLIN (20 heures semaine), pour le travail administratif de l'association.

Après discussion avec les salariés, le conseil d'administration a décidé de réduire les animations de l'été, mais en préservant celles des groupes de printemps qui fonctionnent bien. Pour cela, nous avons embauché Carole LACOTE en contrat à durée déterminée : de mi-avril à fin juin.

En parallèle, nous renforçons notre partenariat avec les offices de tourisme, pour faciliter les inscriptions en ligne des visites guidées de l'été, qui devraient alléger le travail de saisie.

Le questionnaire de satisfaction mis en place en 2017, nous a donné des retombées très positives. L'analyse de ces résultats fait apparaître une très bonne qualité de nos animations.

Par contre, il met en évidence certaines faiblesses, concernant l'observatoire d'oiseaux, et en particulier sur la signalétique du site. En relation avec la commune de l'Ile d'Olonne, nous prévoyons de la renforcer et d'améliorer notre accueil sur ce dernier.

L'observatoire est une très bonne vitrine pour l'ADEV, il nous faut donc lui accorder toute notre attention, d'autant plus que nous sommes en concurrence directe avec ceux de la commune d'Olonne sur Mer.

2017 a été l'année de la mise en place du tableau de bord. La finalisation a été laborieuse, puisqu'elle supposait d'accorder tous les enregistrements sur des méthodes identiques à toute l'équipe. Il s'avère être un bon outil de travail. C'est une base de données essentielle d'informations pour nos prévisions, et permet ainsi d'en tirer rapidement les enseignements afin d'ajuster au mieux nos activités.

En ce début d'année 2018, nous poursuivons nos démarches de présentation de l'ADEV auprès d'institutions ou collectivités qui ne nous connaissent pas suffisamment, mais qui seraient susceptibles de faire appel à nos services dans un avenir proche, tant pour des études que pour des animations. Il ne s'agit pas là d'augmenter nos actions, mais d'en assurer le renouvellement pour garder un bon dynamisme.

Concernant notre implication sur les dossiers liés à l'environnement, nous constatons des évolutions dans le fonctionnement de certaines commissions. En effet, suite aux différentes lois récentes sur le transfert de responsabilités au profit des collectivités territoriales et la nécessité de réduire les dépenses, l'analyse des dossiers est parfois simplifiée. Ceci nous amènera à être beaucoup plus vigilants et effectuer un travail de veille sur les sites concernés, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de dérapage.

Pour tout ce qui concerne l'environnement et le développement durable, nous les abordons dans les diverses commissions où nous siégeons. Notre rôle peut paraître parfois modeste au regard des enjeux qu'ils recouvrent.

Les pays les plus développés semblent prendre conscience de l'intérêt de changer nos modes de consommation de biens matériels dont certains éléments qui les composent proviennent de stocks non renouvelables. Mais l'évolution démographique à l'échelle de la planète suppose que soient prises des décisions plus rapides afin de préserver l'environnement.

L'homme a les capacités intellectuelles, techniques et financières pour concilier l'évolution démographique avec la préservation de tous les milieux.

Il est difficile de comprendre que se créent autant de groupes d'opposition lorsque de nouveaux projets favorables au développement durable sont annoncés par des entreprises ou des collectivités territoriales.

Certes, la liberté de chacun doit être respectée, mais l'intérêt collectif doit l'emporter sur ceux des particuliers (à condition, bien-sûr, que la gêne occasionnée soit acceptable).

Les délais d'instruction des dossiers comme l'éolien en mer de plus de 10 ans sont inadmissibles. Le gouvernement veut les réduire de 2 ans, mais c'est bien peu. Aucune étude ne devrait dépasser les 5 ans.

Nous le savons tous, les enjeux sont considérables et nécessitent des décisions fortes et rapides en tenant compte toutefois des remarques émises lors des concertations.

Pour ce qui nous concerne, nous poursuivons bien modestement notre rôle auprès de toutes les instances concernées par les responsabilités publiques, de la même manière que nous faisons passer des messages lors des sorties guidées nature et les animations à l'observatoire d'oiseaux.